

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MAI 2013

L'An Deux Mille Treize, le vingt trois mai, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize mai deux mille treize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Philippe MENAGER - Hind BENAÏNI - Bakay MEZRHIR - Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Pascal PERRIER - Paul FAROUZ - Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET - Jacqueline MARCONI - Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Denis AZAN - Catherine GAUTHIER - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Malikat VERA - Frank-Eric BAUM - Habib HASSOUNI - Imène BEN CHEIKH - Odette TERRADE - Pascale SOULARD - Mohammed GHERBI - Thierry ATLAN.

ETAIENT REPRESENTES

Monsieur Jean-François CHAZOTTES représenté par Hind BENAINI
Monsieur Gaston VIENS représenté par Christine JANODET
Madame Claire CABRERA représentée par Ghislaine PATRY
Monsieur Chérif ZEKOUANE représenté par Dahmane BESSAMI
Madame Nadia EL HADI représentée par Mohammed GHERBI

ETAIENT ABSENTS

Monsieur François PHILIPPON
Madame Elisa MORMIN
Monsieur Mustapha NAIDJA
Monsieur Abdelkrim HELALA

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Nathalie BESNIET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Monsieur Marc NIVET, Directeur général adjoint des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 35.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

3 – Compte rendu des décisions prises par la Maire au titre de la délégation donnée par le Conseil municipal par délibération du 26 mars 2009 en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur GHERBI s'interroge sur :

- le coût des équipements informatiques : Madame la Maire répond qu'il s'agit de l'équipement du pôle numérique financé à 50 % par le FEDER, le marché étant établi par la commune,
- le marché de gardiennage : Madame La Maire précise qu'il s'agit d'un contrat pour toute l'année,
- la désignation d'un avocat : Madame la Maire répond qu'il s'agit de récupérer des loyers non payés sur le patrimoine communal.

Un vœu d'urgence est présenté par les groupes du Conseil municipal concernant le droit au logement.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

4 - Communications de la municipalité.

Madame la Maire informe de l'ouverture des équipements enfance et jeunesse dans le quartier de la Pierre au Prêtre dès le mois de juin et de l'inauguration/journée portes ouvertes de l'ensemble dénommé « espace Andrée CHEDID » le 7 septembre.

Madame la Maire relate quelques évènements marquants depuis le dernier conseil municipal du 11 avril :

- Le 15 avril : Madame la Maire a participé à une délégation de la Société du Grand Paris à Londres, dans la cadre de la préparation du réseau de transport du grand Paris.
- Le 18 avril : Madame la Maire a reçu les trois nouveaux embauchés ASVP. La Ville a désormais une équipe renforcée de 5 personnes au service des Orlysiens pour toutes les questions de stationnement.
- Le 22 avril : pose de la première pierre des logements dans le quartier des Aviateurs, programme Foncière logements.
- Le 25 avril : le groupe de travail ? suite aux rencontres d'Orly a approfondi sa réflexion et ses propositions autour du projet de Charte de la Civilité.
- Le 26 avril : le Carnaval des écoles à Joliot Curie a rencontré un grand succès à la veille des vacances scolaires. Des centaines d'enfants et de parents ont pu défiler, profiter des spectacles et brûler le bonhomme Carnaval.
- Le 27 avril : assemblée plénière du Conseil de la vie associative. Le Conseil a renouvelé son bureau pour une durée de deux ans.
- Le 11 mai : inauguration du terrain de boules du parc municipal des Saules qui a été refait à neuf.
- Le 21 mai : inauguration de la mise en souterrain des réseaux électriques et Télécom dans le quartier de la cité Jardin.
- Le 22 mai : tenue du colloque du Grand Orly.

- Le 23 mai dans les salons de la mairie, la journée de la citoyenneté

Madame la Maire souhaite attirer l'attention sur quelques manifestations à venir :

- Le 24 mai à 18h30 dans les salons de la mairie un spectacle entre les enfants de Paul Eluard et les retraités de la ville.
- Les 25 et 26 mai, Festival de l'Oh sur les bords de Seine.
- Les 29 et 30 mai : sortie de printemps
- Le 29 mai : « Festival vive l'Art rue » tout l'après midi dans le quartier des Aviateurs.
- Le 30 mai, à 19 h dans les salons de la mairie : suite du groupe de travail « charte de la civilité » des rencontres d'Orly.
- Le 4 juin à 20 h 30 au centre culturel : le spectacle de l'Atelier Théâtre des Quartiers d'Orly « Il y a tant de premières fois ».
- Le 6 juin à 20 h 30 : conseil de quartier Est .
- Du 5 au 9 juin : les fêtes de la ville, la parole est donnée à Philippe MENAGER.
- Le 11 juin : visite de la Ville par le nouveau Préfet, Monsieur LELEU.
- Le 13 juin : rencontre avec les entreprises sur l'aide à l'embauche et les contrats de génération.

Monsieur BAUM, conseiller municipal délégué au sport, informe de la montée en puissance de l'activité football qui est passée de 150 à 289 adhérents cette année et prévoit d'accueillir 350 adhérents à la rentrée 2013 dont une deuxième équipe féminine.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 – Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière du 23 novembre 2009 entre l'EpaOrsa, la commune de Thiais et la commune d'Orly.

Adopté à l'unanimité.

6 – Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de la parcelle AE 331p sise avenue Marcel Cachin pour une contenance estimée à 194 m².

Adopté à l'unanimité.

7 – Convention entre la ville d'Orly et l'association Seine-Amont développement pour la création du « cluster eau-milieus-sols en Seine Amont ».

Adopté à l'unanimité.

8 – Fixation des tarifs pour le centre équestre municipal pour la saison 2013/2014, applicable au 1^{er} septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

9 – Fixation des tarifs de la piscine municipale.

Adopté à l'unanimité

10 – Revalorisation des tarifs pour l’année 2013/2014 de l’Ecole municipale des arts.

Adopté à l’unanimité.

11 – Politique de régulation des collections de la médiathèque.

Adopté à l’unanimité.

Monsieur MENAGER informe que ces livres seront vendus à un tarif symbolique lors des fêtes de la ville.

12 – Modification de la liste des astreintes.

Adopté à l’unanimité.

13 – Accès à l’emploi titulaire.

Adopté à l’unanimité.

14 – Modification de la liste des vêtements de travail et vêtements de protection.

Adopté à l’unanimité.

15 – Fixation du tableau des effectifs permanents.

Adopté à l’unanimité

16 – Indemnité représentative de logement des instituteurs, complément communal.

Adopté à l’unanimité

17 – Fonds de solidarité des communes de la Région d’Ile-de-France – rapport d’utilisation sur l’exercice 2012.

Madame la Maire précise que la commune a perdu 200.000 euros au titre de ce fonds en 2013.

L’Assemblée municipale prend acte.

18 - Renouvellement du partenariat conventionnel entre les centres municipaux de santé d’Orly et le réseau de santé REVESDIAB (Réseau de santé Val de Marne Essonne Seine et Marne pour les diabétiques de type 2) – Année 2013.

Adopté à l’unanimité.

Vœu d’urgence pour le droit au logement présenté par les groupes de la majorité municipale.

Le Conseil municipal d’Orly ;

Vu la valeur constitutionnelle du droit au logement ;

Considérant que la crise du logement sévit dans notre pays depuis plus de 50 ans et que la part du logement dans le budget des ménages est devenue excessive ;

Considérant que, dès 1977, la loi Barre définissant le logement comme « un bien économique qui s'échange sur un marché » et renonçant au financement prioritaire du logement social par l'aide à la pierre, a amplifié les bases de cette crise chronique du logement ;

Considérant que la crise économique et financière accélère le processus d'exclusion sociale ;

Considérant l'engagement du gouvernement, dans l'application de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) pour la construction de logements sociaux sur tout le territoire pour réduire la pénurie de logements sociaux à loyers modérés et prévenir la spéculation immobilière ;

Considérant les conséquences de l'application de la loi DALO qui fait reposer essentiellement sur les villes disposant d'un patrimoine social (Orly 60%) l'accueil de ces familles, et l'importance de construire des accueils d'hébergement d'urgence sur tout le territoire ;

Considérant l'important travail d'accompagnement et de prévention menés par les services de la ville d'Orly, en partenariat avec les bailleurs, les services du Conseil général, les services de l'Etat et les associations d'urgence sociale ;

Considérant les 1069 familles en attente de logement dans notre commune malgré l'importance du parc social de 5200 logements sur la commune ;

Considérant l'effort soutenu de la ville d'Orly qui est engagé de longue date dans la rénovation du patrimoine et la construction de nombreux logements diversifiés ;

Le Conseil municipal d'Orly :

Exige l'arrêt des expulsions des locataires de bonne foi dans le secteur public comme dans le privé.

Demande la revalorisation des aides personnalisées au logement et un encadrement plus efficace des prix des loyers.

Exige le respect de la loi SRU de 25% de logements sociaux dans toutes les communes du Val de Marne, la construction massive de logements sociaux pour répondre aux besoins et l'application du DALO.

Exige du Préfet du Val de Marne la réquisition des logements vides et des locaux pouvant accueillir des structures d'hébergement d'urgence dans toutes les communes du département ne respectant pas la loi SRU ainsi que les logements vacants propriétés à vocation spéculative d'institutions financières.

Adopté à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 21H51.

Nathalie BESNIET

Secrétaire de séance

Christine JANODET

Maire
Conseillère générale du Val-de-Marne